

en provoquer la
comme indus
tuel transi

les propos
à la mise en
multicaréale
des Etats
régnant le
Cercle direc
membres
tamment en
et de rés
dans chaque
le Politique
les res
dans
economique
de la

E UN

vergence
le avec la
conseil des
ns de
nées
litérale
mission
e du Con
nt que les
ables aux
compte
ndrier de
ns de la
AO et du
des bud

différentes
œuvre,
des Etats
ement de
sacrifices et
ne qu'est
ndoute,
ns de 60
permet
missant
abaisser
iser la
ant que
échan
le poste
rrière
fraude.
aché où
milliers
eilleure

gies de
mobili
tion des
me. Les
endant
faisant
act de
velop
s d'une

Sédro

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

50 ème année - numéro 648

09 FEVRIER 1996 - 150 Francs CFA

LE BENIN A LA PORTE DE LA PRESIDENTIELLE 96...

Dans quelques jours, le peuple béninois ira aux urnes pour élire celui qui va présider à ses destinées pour les cinq prochaines années. Ce sera pour lui la deuxième épreuve du genre qu'il affrontera après son historique Conférence Nationale de février 1990.

Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, tout le peuple béninois vit dans la fièvre électorale. Il ne se passe plus de jour où les meetings, conférences et marches de sou-

tien... ne soient organisés par tel ou tel parti politique ou regroupement de partis.

La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) chargée de l'organisation du suivi et du déroulement de ladite élection est à pied d'œuvre. Et déjà nous sommes en présence de cinq candidats qui ont officiellement annoncé leur intention de briguer le poste de la magistrature suprême. Il s'agit de : MM. Nicéphore Dieudonné Soglo, Adrien Houngbédji,

Mathieu Kérékou, Bruno Amoussou et Pascal Fantodji.

Animé du souci d'aider ses lectrices et lecteurs à connaître un peu plus la vision des présidents successifs sur les problèmes ayant tout béninois qui sont à la une des préoccupations nationales, notre bimensuel « La Croix du Bénin » a rencontré cette fois-ci pour vous MM. Nicéphore Dieudonné Soglo, Bruno Amoussou et Pascal Fantodji. Nous vous livrons ci-après les fruits de notre entretien avec chacun d'eux.

LA QUESTION DE LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE RELEVE DE TOUS LES BENINOIS ET NON DE LA COMPETENCE DU SEUL GOUVERNEMENT

*nous déclare M. Nicéphore D. Soglo,
Président du Parti La Renaissance du Bénin*

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Président, vous avez dirigé notre pays, le Bénin, pendant cinq ans. Votre livre blanc dresse le bilan provisoire de ces cinq années d'exercice du pouvoir.

Monsieur le Président, êtes-vous satisfait du travail accompli ?

(Suite en page 3)



M. Nicéphore Dieudonné Soglo

LA PAIX SOCIALE SUPPOSE LA LIBERTE DE PRODUIRE... ET IL NE PEUT Y AVOIR LIBERTE DE PRODUIRE SANS LIBERTE POLITIQUE

*nous déclare M. Pascal Fantodji,
Premier Secrétaire du Parti Communiste du Bénin*

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Premier Secrétaire du Parti Communiste du Bénin (PCB), depuis bientôt six ans, le Bénin s'est engagé dans la voie du processus démocratique. Pour avoir observé le Bénin dans cette voie durant cette période, quelles appréciations en faites-vous au triple plan politique, économique et social ?

Monsieur Pascal Fantodji : Je voudrais partir de deux affirmations



(Suite en page 7)

LA GRANDE IDEE QUE JE PROPOSE A MES COMPATRIOTES, C'EST QUE NOTRE PAYS SOIT LE TERRAIN D'UNE EXPRESSION AFRICAINE DE LA DEMOCRATIE

*nous déclare M. Bruno Amoussou
Président du Parti Social Démocrate*

« La Croix du Bénin » : Monsieur Bruno Amoussou, pour vous qu'est-ce que c'est qu'un Président de la République ?

Monsieur Bruno Amoussou : La charge de Président de la République est la fonction la plus élevée de l'Etat. Elle comporte des responsabilités.

(Suite en page 6)



M. Bruno Amoussou

LE BUDGET GENERAL GESTION 1996 DU BENIN MIS EN EXECUTION PAR ORDONNANCE

La session budgétaire de l'Assemblée nationale ouverte en octobre 1995 n'aura été de tout repos ni pour les honorables députés ni pour le gouvernement. Les débats se sont très tôt achoppés sur l'autorisation de ratification du troisième programme d'ajustement structurel (PAS III) qui constitue l'ossature même de la Loi des Finances, gestion 1996. En effet, ce budget a suscité beaucoup de remous entre le gouvernement et l'Assemblée nationale. La session parlementaire a d'ailleurs pris fin le 28 janvier dernier sans que les honorables députés aient pu voter la Loi des finances gestion 1996 et dont l'adoption aurait dû intervenir le 31 décembre 1995 au plus tard. N'ayant donc pu le faire, les députés ont purement et simplement renvoyé au gouvernement copie du projet de ladite Loi lui recommandant de reprendre le volet des négociations sur la réforme de la SONACOP. Cet acte, aux yeux de l'Exécutif a constitué la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

LE RECOURS A L'ARTICLE 68

La réaction du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du gouvernement, M. Nicéphore Dieudonné Soglo, ne s'est pas

(Lire nos informations à la page 4)

A L'ECOUTE DU PAPE



APPEL AUX DIRIGEANTS AFRICAINS

(...) Nous tournant vers l'Afrique, nous sommes contraints de déplorer la persistance de foyers de guerre et de conflits ethniques qui constituent un handicap permanent pour le développement du continent. La situation au Liberia ou en Somalie, que l'aide internationale n'a pas encore réussi à pacifier, demeure régie par la loi de la violence et des intérêts particuliers. Une action armée diffuse a plongé aussi la Sierra Leone dans un climat de tension, aggravant l'insécurité. Le Sud-Soudan reste une région où le dialogue et la négociation n'ont pas droit de cité. Nous aimerais également pouvoir constater des progrès plus décisifs en Angola, où les antagonismes politiques et la décomposition sociale empêchent de parler de normalisation. Le Rwanda et le Burundi sont encore tentés par un repli ethno-nationaliste, dont les populations ont pourtant éprouvé les tragiques conséquences.

L'an passé, en parallèle occasion, j'avais sollicité un peu plus de solidarité internationale pour l'Afrique et, dans les circonstances présentes, je ne puis que renouveler instamment cet appel. Mais, aujourd'hui, je voudrais m'adresser tout particulièrement à la conscience des responsables politiques africains : si vous ne vous engagez pas plus résolument en faveur d'un dialogue national démocratique, si vous ne respectez pas plus nettement les droits de l'homme, si vous ne gérez pas de manière rigoureuse les fonds publics et les crédits extérieurs, si vous ne dénoncez pas l'idéologie ethnique, le continent africain demeurera toujours en marge dans la communauté des nations. Pour être aidés, les gouvernements africains doivent être politiquement crédibles. Les Evêques africains réunis en Assemblée spéciale du Synode des Evêques ont souligné l'urgence d'une bonne gestion des affaires publiques et de la bonne formation de responsables politiques — hommes et femmes — qui «aiment leur peuple jusqu'au bout et qui désirent

(Lire la suite à la page 10)

LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE LE BENIN D'UN

MESSAGE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU BENIN AUX CHRETIENS ET AUX HOMMES DE BONNE VOLONTE

Les temps sont proches. Nous serons bientôt sollicités à déposer notre bulletin dans l'urne pour élire celui qui doit tenir en mains les destinées de notre pays pendant cinq ans. Il nous faut élire l'homme qu'il faut dans le respect de notre Constitution démocratique et de nos lois électorales.

Les temps sont proches. Les hommes politiques dont c'est le métier et l'ambition sillonnent déjà nos villes et nos villages pour exposer leurs programmes, pour mobiliser leurs partis et nous proposer l'homme qu'il nous faut.

Les temps sont proches. Notre peuple sollicité retient son souffle. Car malgré le calme apparent dont il fait preuve, il sent que des difficultés s'annoncent à l'horizon. Nous sommes devant plusieurs candidats qui ne s'encensent pas les uns les autres. La lutte s'annonce serrée et même dangereuse. Le processus de démocratisation dans lequel nous sommes engagés depuis six ans et qui nous attire sympathie et considération de par le monde en sortira-t-il indemne ?

Les citoyens s'interrogent et chacun souhaite tout au fond de sa conscience que tout puisse se dérouler dans la paix, mais une paix qui sera couronnée par le triomphe de son élue. Certains citoyens, et pas les moins, se tournent vers ceux qui pourront leur proposer une analyse lucide de la situation et dire des paroles qui apaisent. Vos Evêques, entre autres, sont sollicités pour dire leur mot afin que les valeurs de liberté et de dignité de l'homme soient respectées et que la démocratie puisse continuer à faire son chemin salutaire chez nous.

C'est ce qui nous poussera à prendre la parole, une fois de plus, pour répondre à l'attente que les chrétiens et les hommes de bonne volonté mettent dans l'Eglise dont le rôle est d'éveiller la conscience des hommes pour qu'ils suivent les chemins de la justice, de la vérité et de la vraie liberté.

Vos Evêques veulent d'abord vous inviter à garder en votre mémoire les biensfaits que Dieu ne cesse de prodiguer à notre pays. Il y a six ans, sa grâce nous a aidés à nous engager sur les voies de la démocratie dans la sérénité et la paix. Et cela sans aucun mérite de notre part.

«Aux jours de l'espérance, nous dit saint Paul, soyez dans la joie, aux jours d'épreuve, tenez bon, priez avec persévérance».

Il y a six ans, notre espérance a été comblée et nous devons continuer à manifester notre foi au Seigneur en rendant grâce. Mais notre action de grâce n'aura qu'un contenu verbal si elle ne devenait une tâche à remplir. Nous devons nous engager à agir pour que, plus jamais, notre terre béninoise ne devienne une terre où sera baufouée la dignité de l'homme. Nous devons nous mobiliser et être vigilants, dans la force de l'esprit, pour que l'homme béninois jouisse de ses droits, de sa pleine liberté tout en accomplissant les devoirs que cela exige.

Mais voici que des difficultés surgissent devant nous, ou plus précisément voici que nous redoutons des difficultés à venir et dont nous serons nous-mêmes, au moins en grande partie, les créateurs. Quelles sont-elles?

— Les candidatures sont multiples pour briguer la magistrature suprême. Nous croyons que certains ont le droit de se présenter et d'autres non. C'est une condition fondamentale exigée par la démocratie que quiconque remplit les conditions exigées par la Loi puisse poser sa candidature en toute liberté. Le peuple souverain détient le droit lui aussi d'accepter ou de rejeter l'élection de n'importe quel candidat par son bulletin de vote. La campagne électorale est faite pour libérer la parole et les initiatives en faveur des candidats. Mais ce qui doit être compétition devient vite rivalité, lutte, agression.

Vos Evêques vous rappellent que le commandement nouveau apporté et vécu par le Christ est au-dessus de tout et doit être vécu en toute chose. La campagne électorale ne met pas en veilleuse la loi de justice et de charité. La loi de respect et d'amour du prochain ne doit pas être piétinée au cours des élections. Beaucoup de choses se disent en bien ou en mal des divers candidats. Notre esprit critique, notre sens de l'homme, notre respect de la vérité et de la réputation d'autrui doivent nous aider à faire le tri entre la vérité et la calomnie, entre le juste et le faux, entre le possible et l'impossible. Nous devons chercher à connaître pour qui nous devons voter, non pour savoir d'abord s'il est issu de notre tribu ou de notre région, ni pour savoir quel avantage matériel nous pouvons tirer de son élection, mais pour mesurer sa crédibilité au service du pays surtout à partir de ses actes. La politique est l'art du possible.

La campagne électorale est le temps où les passions se déchaînent presque inévitablement. Des citoyens s'affrontent, des chrétiens se tournent le dos et ne se ménagent pas, les moyens de communication sociale attisent le feu par des informations plus ou moins contrôlées, les langues se délient et s'enveniment et l'orage éclate.

Chrétiens, hommes de bonne volonté, nous avons à rendre témoignage à la vérité, nous avons à faire la vérité dans la charité et la charité dans la vérité. Dire cela c'est

tout simplement rappeler ce qui caractérise notre être de chrétien. Ne pas le faire, c'est trahir notre foi.

La campagne électorale est aussi le temps où la volonté de puissance et de triomphe a tendance à obnubiler en nous le sens de la mesure et des considérations pacifiques. Des rumeurs nous parviennent, insistantes et émanant de hautes autorités politiques de ce pays que des milices sont mises sur pied et des armes distribuées, rumeurs que nous ne sommes pas à même de vérifier, mais dont nous mesurons la gravité si elles sont fondées.

Vos Evêques vous rappellent qu'un chrétien, qu'un démocrate ne peuvent, en aucun cas, accepter d'être mobilisés au service de la violence, soit pour intimider, soit pour éliminer, d'une façon ou d'une autre des opposants, soit pour empêcher les citoyens de voter selon leurs consciences, soit enfin pour truquer le contenu des urnes. Ces façons d'agir conduisent à un désordre tragique qui risque d'entacher notre démocratie ou d'y mettre fin.

La campagne électorale est enfin le temps où l'on fait appel à certains besoins que nos populations, pauvres dans leur ensemble, ressentent avec acuité : le besoin d'argent. L'on a joué sur ce besoin pour acheter des voix électorales et rien ne nous permet de penser que ce moyen ne soit massivement utilisé dans les circonstances que nous vivons. Un citoyen, un homme d'honneur, un chrétien, peuvent-ils accepter de se laisser acheter pour donner leurs voix au plus payant ? Le Christ nous avertit qu'on ne peut servir à la fois Dieu et l'argent. En démocratie, nous avons le devoir civique de donner notre voix à celui qui nous pensons, en conscience, être le plus efficace pour le vrai progrès de notre pays. Vos Evêques font appel à vos consciences de citoyens et de chrétiens.

La paix électorale et le progrès de notre démocratie ne sont pas au bout de la déclaration de vos Evêques. La paix et le progrès nous concernent tous. La paix et le progrès sont notre affaire à tous, chrétiens comme non chrétiens, car nous avons besoin de paix et de concorde pour le progrès de notre pays.

Vos Evêques, une fois de plus, et avec une insistante signalée, font appel à votre sens et à votre goût de la prière. Vous avez prouvé que vous êtes des femmes et des hommes qui prient. De nouveau, nous venons vous mobiliser pour une véritable croisade de prière. En plus de la prière pour notre pays, que chaque chrétien doit posséder et utiliser, nous sollicitons tous les groupes paroissiaux, toutes les familles, à lancer vers le Dieu de miséricorde et de paix une incessante prière pour qu'il continue à nous prendre en pitié et à nous aider à vivre une réelle volonté de compréhension et de concorde, de pardon et de paix.

Toute véritable prière est à la fois invocation et engagement. Demander la paix exige que nous nous convertissions, que nous changeons nos mentalités portées à la division, à la haine, à l'exploitation des autres, à la violence et au mépris de qui ne pense pas et n'agit pas comme nous, pour nous engager sur les voies de la paix promise à ceux qui s'appliquent à mériter l'amour du Seigneur. Que chacun de nous médite sur cette prière que l'Eglise met dans la bouche de ses serviteurs aux heures les plus chaudes de la journée :

*Seigneur, éteins la flamme du péché
Et les ardeurs de la colère.
Empilis nos cœurs de ton amour
Et que ta paix nous réunisse.*

Fait à Cotonou, le 24 janvier 1996

Les Evêques de la Conférence Episcopale du Bénin.

| "LA CROIX DU BENIN" | | Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un | |
|--------------------------------|--|---|--|
| Rédaction et Abonnement | | Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (10 à 80 FF) | |
| "LA CROIX DU BENIN" | | Abonnement de Biographeur 10 000 à 15 000 F CFA (100 à 150 FF) | |
| B.P. 105 - Tel. (229) 32-11-19 | | Abonnement d'Amis 20 000 F CFA et plus (200 FF) | |
| COTONOU | | Chargement d'abonnement 100 F CFA | |
| (République du Bénin) | | TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion | |
| Compte | | Bénin 3,720 F CFA | |
| C.C.P. 12.76 | | Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 4,680 F CFA | |
| C O T O N O U | | Guinée 5,760 F CFA | |
| Directeur de Publication | | Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. 5,760 F CFA | |
| BARTHÉLEMY | | France 5,760 F CFA | |
| ASSOGOA CAKPO | | Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone 7,200 F CFA | |
| Dépôt légal n° 799 | | Kinshasa (Zaïre) 9,000 F CFA | |
| Tirage : 4 700 exemplaires | | Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 12,400 F CFA | |
| | | Togo 9,480 F CFA 94,40 FF | |
| | | Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Royaume-Uni et Norvège) 10,200 F CFA 102,00 FF | |
| | | Canada 10,200 F CFA 102,00 FF | |
| | | Chine 12,600 F CFA 126,00 FF | |

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE LE BENIN D'UN**LA QUESTION DE LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE RELEVE DE TOUS LES BENINOIS ET NON DE LA COMPETENCE DU SEUL GOUVERNEMENT***(Suite de la première page)*

Monsieur Nicéphore Dieudonné Soglo : Je ne puis me satisfaire de ce que nous avons fait en cinq ans, même si le travail abattu en cinq ans par le peuple béninois sous la conduite de mon gouvernement est considérable. Nous sommes partis de trop loin, souvenez-vous, nous agissons dans des conditions trop compliquées pour espérer redonner en cinq années seulement aux Béninois ce qu'ils ont perdu en vingt ans de monothéisme et non pas seulement vingt ans de retard !

Notre pays était confronté, faut-il le rappeler, à d'énormes difficultés économiques et sociales, en même temps qu'il avait perdu toute sa crédibilité sur la scène internationale. Le concept de démocratie était gauchaud, puisque de graves violations des droits de la personne humaine, les années précédentes, étaient perpétrées en son nom. Chacun aspirait à la justice sociale alors que l'Etat ne disposait plus d'aucune ressource à distribuer.

Ma mission était de poursuivre les efforts entrepris sous le régime de transition, de redonner un contenu positif à la démocratie et d'en consolider les bases, d'établir une économie saine et prospère, de promouvoir la solidarité entre les catégories sociales et entre les régions, et de restituer au Bénin sa crédibilité et sa place légitime dans le concert des Nations. Ensemble, nous avons parcouru du chemin et nous voici aujourd'hui à l'heure du bilan.

Toutes les attentes des populations n'ont pas été comblées, tant s'en faut, nous reconnaissons de très loin, je vous le répète. Je sais que les Béninoises et les Béninois sont confrontés aux exigences du quotidien et que l'éducation et l'emploi, la santé et la vie chère, l'assainissement, les infrastructures et la sécurité restent des sujets de grande préoccupation.

Je dis simplement qu'il est important de ne pas perdre de vue les acquis du renouveau démocratique : ce sont eux que nous avons besoin de consolider pour mieux nous projeter dans l'avenir.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Président, vous avez fait de la moralisation de la vie publique un des principaux axes de l'action de votre gouvernement et vous avez créé, en 1991, la Commission de vérification des biens dits « Commission Amoussou-Kpakpa ».

Au terme de votre premier mandat, quel bilan pouvez-vous dresser de votre action dans ce domaine ?

Monsieur Nicéphore D. Soglo : Vous faites bien de me poser cette question. Beaucoup de nos concitoyens sont tellement impatients de voir les choses aboutir que dans leur impatience, ils en arrivent à préconiser des méthodes que nous avons tous décrites par le passé. Il faut que nos compatriotes sachent que les choses ne sont jamais simples lorsqu'il s'agit de respecter les libertés des hommes et les procédures légales ou réglementaires. — La justice est reine dans ses domaines et fière d'une indépendance que j'ai le devoir, constitutionnellement de garantir et de respecter. — Lorsque les choses sont arrivées à leur terme pour un dossier comme celui

de Cissé, la justice a tranché. — Je laisse donc la justice faire son travail comme le parlement peut s'enorgueillir de faire le sien sans la moindre entrave du gouvernement.

La question de la moralisation de la vie publique relève de tous les Béninois et non de la compétence du seul gouvernement ; il est important que chacun aide le gouvernement dans sa politique de remise en ordre des choses. Cela veut dire que nous puissions, chacun, échapper à la pression du milieu : vous connaissez le poids des traditions et le poids des pressions psychologiques qui font que ceux qui sont chargés des contrôles, des vérifications, de la régulation même ne se sentent pas en sécurité ; il y a des actes que le Chef ne peut poser par lui-même... Mais nous y arrivons.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Président, dans les critiques de l'*« opposition »* vis-à-vis de votre manière de gouverner le pays, on relève souvent les expressions « une gestion familiale » du pays, « l'appel de Goho contient le germe du Parti Unique, du Parti-Etat ».

Monsieur le Président, quelle réponse appellez-vous à ces expressions ?

Monsieur Nicéphore D. Soglo : Il faut que l'opposition joue son rôle qui donne un sens plénier à la démocratie. Où y-a-t-il démocratie, là où il n'y a pas une opposition véritable, responsable, respectable ? En réalité, si l'on y réfléchit bien, c'est l'opposition qui donne son vrai sens à la démocratie, et non pas le gouvernement. Le

— Ceux qui me soutiennent du fond du cœur ont répondu présent... personne n'a été arrêté, ou jeté en prison pour n'avoir pas répondu à l'appel que j'ai lancé à Goho ! —

Et aucune décision n'est prise par mon gouvernement, aucune nomination n'est proposée par aucun de mes ministres sur la base de votre appartenance à tel parti ou à tel autre. — Mais si la compétence est nécessaire, la confiance du chef est indispensable : quel critère avez-vous pour juger et évaluer la confiance ?

Pour le premier aspect de votre question, je vous veux rappeler que le Pouvoir est exercé par le gouvernement : il se réunit tous les mercredis, et les vingt ministres du gouvernement discutent et décident ! leurs décisions sont préparées par un travail de fourmi dans les cabinets.

* La Constitution a prévu des Contre-Pouvoirs, dans les critiques de l'*« opposition »* vis-à-vis de votre manière de gouverner le pays, on relève souvent les expressions « une gestion familiale » du pays, « l'appel de Goho contient le germe du Parti Unique, du Parti-Etat ».

A quel niveau le pouvoir est-il familial ou clanique ? Et à quel niveau et de quelle manière la Famille ou le Clan Soglo pèsent-ils sur les décisions et les destinées de notre pays ?

Nous décomptons :

— i. Dans le gouvernement, il y a le ministre d'Etat, Désiré Vieyra, beau-frère du Président : il est dans le gouvernement à cause de sa compétence et de son âge qui lui confèrent une grande expérience, mais aussi, de la confiance personnelle entre le Président et lui ! — Faut-il écarter un beau-parent uniquement

parce qu'il est beau-parent, même s'il a les compétences et qu'il a la confiance du Chef de l'Etat ?

— ii. A l'Assemblée, il y a Rosine Soglo, Député, l'épouse du Président : elle a été régulièrement élue député par les électeurs, qui ont dit par ce vote la grande appréciation de l'excellent travail qu'elle a abattu en créant et animant la Renaissance du Bénin, et en assistant son mari !

— iii. Dans le Cabinet du Président, il y a le fils ainé du Chef de l'Etat, Lehady Soglo, qui met bénévolement au service de son papa et de son pays, sa compétence, son savoir, sa jeunesse. C'est tout. Si vous en trouvez d'autres, des Soglo ou des Vieyra, ils sont de droit dans les fonctions relevant de leur métier.

L'Opposition — ou les Oppositions ! ne veut (lent) pas faire attention aux transformations qui s'opèrent sous les yeux de tous. Ils veulent le pouvoir, et tant qu'ils ne l'ont pas, tout ce qu'on y fait est mauvais. Soyons sérieux !

Sur les vingt ministres du gouvernement, il y en a deux de l'Atacora, trois du

Borgou, quatre du Zou, cinq de l'Ouémé, six de l'Atlantique et du Mono... Un gros effort pour respecter l'équilibre régional.

Au niveau des Institutions de Contre-Pouvoir :

— i. le Président de l'Assemblée Nationale est du Mono ;

— ii. il en est de même de la Présidente de la Cour Constitutionnelle ;

— iii. Idem de la HAAC ;

— iv. le Président du Conseil Economique et Social est de l'Ouémé ! trois Mono et un Ouémé ! ni Zou, ni Soglo !...

Au niveau des grands Corps de l'Etat, ce sont les ministres qui font les propositions de nominations, sur la base des seuls critères de compétences et de grade. Cela tout le monde le sait et le vit.

Maintenant que se passe-t-il dans des pays autres que le Bénin ?

— i. En France, Claude Chirac, la fille de Chirac, est nommée conseillère en communication dans le cabinet de son papa, et elle est rémunérée : avant Chirac, Mitterrand avait nommé son fils Christophe Chargé des Affaires Africaines, un très gros morceau. Aux Etats-Unis, les Béninois se souviennent que c'est son propre fils que le Président Bush a envoyé représenter les Etats-Unis et le Président lors de la Commémoration du 1er Août 1991. Bien avant lui, Bob Kennedy avait été ministre dans l'équipe de son grand frère de Président John Fitzgerald Kennedy. Nous en restons au cas des pays développés, de vieille démocratie libérale dont les leçons peuvent nous inspirer.

Il est bon également, et cela est très important, que le Chef de l'Etat et, de manière générale, tous ceux qui doivent parler et agir au nom de l'Etat donnent lui aussi l'exemple d'une famille unie, solidaire, à l'image de ce qu'il souhaite pour chaque Béninoise et chaque Béninois et pour le peuple lui-même. L'image du pays, c'est aussi cela.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Président, vous avez exprimé, dans votre livre blanc de février 1995, votre ambition de faire du Bénin un « dragon » africain à l'horizon 2000. Que pensez-vous aujourd'hui de la santé économique du Bénin ?

Monsieur Nicéphore D. Soglo : Conformément à notre programme « Construire le Bénin du Renouveau », les actions engagées se sont traduites par la régularité des salaires aux fonctionnaires, le rétablissement des grands équilibres macro-économiques, l'assainissement des finances publiques qui ont collecté plus de 180 milliards en moins de cinq ans et l'allègement des personnels de la fonction publique et des entreprises publiques.

Pour favoriser une relance effective de l'économie, les nombreuses taxes aux taux élevés en vigueur sous le régime défunt ont été revues à la baisse et simplifiées. Suite à l'ajustement monétaire de 50 % du franc CFA intervenu en janvier 1994, le tarif douanier a été davantage simplifié avec le remplacement de la structure de douze taux

(Lire la suite à la page 9)



CHRONIQUE DES PEMIS ANCIENS

LES ESPACES D'OFFRENDE A GANVIE : UN ASPECT DE L'HISTOIRE RELIGIEUSE DES CITES LACUSTRES



L'histoire religieuse des cités lacustres passe par celle des différentes divinités et celle des espaces sacrés qui ne sont pas toujours explicitement liés à une divinité donnée. Si toutes les divinités reçoivent à la fois des sacrifices d'animaux et des offrandes, celles-ci ont des endroits privilégiés qui leur sont exclusivement consacrés.

* * *

La cité lacustre de Ganvié possède trois ovogbato ou ovogbæké, noms donnés en langue tofin à ces lieux d'offrande. Ils sont parfois appelés Kiti. Deux d'entre eux sont sur l'eau, le troisième sur la terre ferme, en marge, quelque peu du village.

Le premier ovogbato est celui qui fait frontière entre les quartiers Sokomey et Dakomey mais qui est volontiers rattaché à celui-ci. Il occupe une position centrale dans la cité lacustre, c'est le plus important lieu d'offrande, le grand Kiti ; aussi le désigne-t-on le plus souvent par Kiti, c'est-à-dire le Kiti par excellence, en dépit du contenu générique de ce toponyme qui recouvre aussi les deux autres ovogbato.

Le deuxième Kiti est appelé Kiti d'Ahitonou, Ahitonou étant une divinité du genre Dan. Il est le plus proche du premier puisqu'il occupe, comme lui, une position frontalière entre les deux quartiers de Sokomey et de Dakomey tout en étant considéré aussi comme étant sur le territoire de ce dernier.

Sovunkanké ou Sovunké est le dernier Ovogbato ou Kiti. Il est sur la terre ferme, en face de l'actuelle matriauté.

Ces trois lieux d'offrande ont en général une forme circulaire d'environ une dizaine de mètres de diamètre. Aussi bien sur l'eau que sur la terre en dehors de l'eau, ils font figure d'îlots de verdure où l'on dénombre plusieurs essences végétales. Ce sont des lieux appropriés et privilégiés de dépôt d'offrandes de toutes sortes : aussi y voit-on des lessos de poterie, de céramique ou de bouteille, des morceaux de tissu de toutes couleurs, des perles, des cauris, des morceaux de nattes, des plumes et ossements d'oiseaux et même parfois des poulets vivants attachés. Ce sont sur prescription des devins ou guérisseurs des espaces de conjuration de divers maux et de certaines maladies. Sovunkanké, de surcroît, reçoit des offrandes des Abiku et constitue l'espace cérémonial et funéraire par excellence des Sakpataï décédés dont on vient y déposer par incinération, les objets de culte, ou selon l'expression improprement consacrée les fétiches. Par ailleurs, les trois Ovogbato ont toujours été appréciés comme lieux de conjuration de la sorcellerie.

Les Ovogbato sont en même temps, de par le caractère sacré, des lieux interdits à l'urine et à la défécation. Ils inspirent d'ailleurs une certaine crainte aux Tofinmuex-mêmes qui ne s'y aventurent pas volontiers, en dehors des occasions où ils y déposent des offrandes.

CONCLUSION

Le visiteur non averti et peu attentif passerait à côté d'un Ovogbato sans se rendre compte de ce que ces espaces sacrés représentent dans la vie religieuse des habitants de Ganvié. Historiens et anthropologues les ont, à tort, quelque peu négligés au profit de l'étude des différentes divinités de la cité lacustre, ce qui n'est pas sans intérêt non plus.

A. Félix Iroko

POLITIQUE DIPLOMATIE

L'ONU SE DESENGAGE DE PLUS EN PLUS D'AFRIQUE

Après avoir dépensé des sommes importantes en Somalie, au Rwanda ou encore au Mozambique, l'ONU se désengage de plus en plus du continent africain et n'est présente aujourd'hui qu'au Sahara occidental, au Liberia, au Rwanda et en Angola.

L'année 1995 n'a guère été faste pour les missions des Nations unies en Afrique, que ce soit au Rwanda, en Somalie, au Liberia, en Angola ou au Sahara occidental. Actuellement, les forces des Nations unies sont présentes dans seulement quatre pays. Il s'agit du Sahara occidental, de l'Angola, du Liberia et du Rwanda. Les missions de l'Institution en Somalie et au Mozambique ont pris fin début 1995 avec des résultats contrastés. Une fois n'est pas coutume, le processus de normalisation mené par les Nations unies au Mozambique, après seize années de guerre, est allé jusqu'à son terme avec l'organisation d'élections pluralistes et incontestées qui ont permis au Front de libération du Mozambique de Joaquim Chissano de remporter le scrutin. En Somalie, en revanche, les opérations ONUSOM I et II, qui ont pris fin en mars 1995, ont été plutôt un échec. 132 Casques bleus ont été tués dans ce pays et, face aux attaques des dif-

férents clans somaliens, les Nations unies ont décidé de retirer les quelque 20 000 hommes qui y avaient été envoyés.

Parmi les quatre opérations supervisées par les Nations unies en Afrique, la MINURSO (Mission pour l'organisation du référendum du Sahara occidental) est la plus ancienne. Créeée en avril 1991 par la résolution 690 du Conseil de sécurité, elle coûte annuellement 65 millions de dollars environ 32 500 millions de F CFA à l'Institution. Ces 384 membres s'occupent essentiellement à établir les listes électorales pour l'organisation du référendum qui devra déterminer l'avenir de cette région. Mais, en raison des désaccords entre Marocains et Sahraouis à propos des personnes habilitées à participer au scrutin, la mission a pris beaucoup de retard. À telle enseigne que le

(Lire la suite à la page 11)

LE BUDGET GENERAL GESTION 1996 DU BENIN MIS EN EXECUTION PAR ORDONNANCE

(Suite de la première page)

fait attendre. C'est ainsi qu'il a annoncé, dans son message radio-télévisé du mardi 30 janvier 1996, avoir pris trois ordonnances en vertu des pouvoirs exceptionnels que lui confère l'article 68 de la Constitution en vigueur en République du Bénin. Ledit article dispose que « lorsque les Institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité du territoire national ou l'exécution des engagements internationaux sont menacés de manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et constitutionnels est menacé ou interrompu, le Président de la République, après consultation du Président de l'Assemblée nationale et du Président de la Cour constitutionnelle, prend en conseil des ministres les mesures exceptionnelles exigées par les circonstances sans que les droits des citoyens garantis par la Constitution soient suspendus. »

Il en informe la Nation par un message.

L'Assemblée se réunit de plein droit en session extraordinaire.»

En vertu donc de cet article cité ci-dessus, le Président Soglo a décidé :

1 — d'autoriser par ordonnance, la ratification de l'accord de crédit relatif au troisième programme d'ajustement structurel ;

2 — de faire mettre en œuvre par ordonnance le budget général de l'Etat, gestion 1996 ;

3 — de mettre en vigueur par ordonnance le code des marchés, tel que transmis à l'Assemblée nationale depuis le 29 décembre 1993.

Et d'ajouter que les amendements éventuels à ce texte pourront être discutés plus tard.

83,986 MILLIARDS DE DEFICIT

Le budget général de l'Etat exercice 1996 mis en exécution par ordonnance s'établit en dépenses à 338,597 milliards de F CFA — dont 101,338 milliards pour le programme d'investissements publics — et en recettes à 254,611 milliards de F CFA.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée le lundi 1er janvier dernier, le ministre des finances M. Paul Dossou a indiqué que, par rapport à l'exercice précédent, les prévisions des ressources se sont accrues de 11% contre 5,23% pour les charges. Le déficit

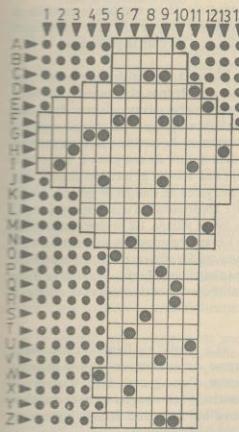
de 83,986 milliards de F CFA sera comblé par des prêts, des dons et un financement provenant du troisième programme d'ajustement structurel. Le programme d'investissements publics est financé à concurrence de 84,58% des ressources extérieures. Le fonds national de retraite quant à lui accuse un déficit de plus de 3 milliards de F CFA (ressources 8,138 milliards, charges 11,165 milliards de F CFA). Ici, pour le ministre des finances, une réforme doit intervenir pour permettre de contenir les charges. Toujours dans le cadre du budget gestion 1996, une dotation de l'ordre de 508 millions de F CFA est prévue pour le recrutement à la fonction publique (2 recrutements pour 3 départs à la retraite) ; 4,930 milliards de F CFA pour le paiement à l'indice réel (1990) ; 4 milliards de F CFA de subvention sont prévus pour le secteur agricole.

En attendant le verdict de la Cour constitutionnelle qui a été appelée par l'Assemblée nationale à se prononcer sur la constitutionnalité des trois ordonnances, le souhait de toutes les Béninois et de tous les Béninois est de voir éviter à ce pays toute crise préjudiciable à notre démocratie.

Philippe. L. Amoussou

UN PEU DE DISTRACTION

LE BENIN EN MOTS CROISES



Horizontalement.

— A. Camarades. — B. Emporter. — C. Douze mois. — D. Démonstratif. Tronc d'arbre. — E. Durée des fonctions d'un proviseur. — F. Monnaie de l'Antiquité chez les indigènes. Coltre antique. — G. Epoque. Intégra. — H. Pouffé. Déployait. — I. Eau souterraine. Terre entourée d'eau. — J. Préjudice. Terre en eau. Longues étoffes drapées. — K. Conférence. — L. Variétés de cour. Périodes. — M. Enveloppés de gaines. — N. Pronom. Boison. — O. Etat d'Asie. — P. Sélection. Considération de ce que. — Q. Naïs. — R. Prénom. Inversible. — S. Article. Convenance. — T. Tendre. — U. Couche. — V. Provençal. Consoune double. — W. Navré. — X. Rapport constant. Héroïne espagnole. — Y. Compagnie. — Z. Etat d'Asie.

Verticalement.

— 1. La biche est sa femelle. — 2. Enjeu. — 3. Chemin. Possessif. — 4. Durillon. Action de damer la terre. — 5. Germandrine inversée. Obtenu. Pleuse abréviation. — 6. Perroquet. Maison de campagne. Forgeron. — 7. Esprits des morts. Prendra une em-

preinte. Assassinat. Général sudiste. Symbole du passé. — 8. Chiffres romains. Entailles. Matière de défense. Expédition. — 9. Note musicale. Métal précieux. Interjection espagnole. garder. Pointe de cornue. Sigle de paix. — 10. Ragot grossier. Apaisés. Venelles. — 11. Gamin de Paris. Dieu de la guerre. Piquants. Blessier. — 12. Aménas hors d'un lieu. — 13. Terminaison verbale. Plante monocotylédone. — 14. Habitants.

LA CROIX

Saurez-vous achever la grille de façon à obtenir six mots croisés de sept lettres chacun?



(Réponse en page 10)

JEU DES LETTRES

Trouvez pour chacune des 3 lignes horizontales le mot le plus long possible. Pour y arriver, marquez autant de points que de lettres composant chacun des mots trouvés.



(Réponse en page 10)

BONNE SANTE

REFRIGERATEURS ET CONGÉLATEURS : ATTENTION, MICROBES !

Les réfrigérateurs et congélateurs sont-ils des milieux propices aux bactéries ? Pour éviter qu'en ne les jalousie ou une enzyme par le froid, même au congélateur ; si le germe est inhibé, mais pas mort, et dès que l'aliment sera décongelé, il retrouvera immédiatement toute sa virulence.

Certains bactéries se développent au moins ainsi, une bouteille de lait entamée placée au réfrigérateur risque d'être envahie par les listeria, bactéries responsables de la listériose (une maladie caractérisée par des symptômes de vomissement et de diarrhée). Ces bactéries sont d'autant plus dangereuses, bien souvent la température moyenne théorique de 5°, indispensable à la bonne conservation des aliments, n'est pas respectée. Or, à partir de 10°, les aliments ne se conservent plus correctement, car les bactéries, qui aiment la chaleur, se multiplient à un rythme accéléré.

Or si nichent-elles ? Les salmonelles se trouvent essentiellement dans la volaille (avec des carcasses de poulet qui l'ont conservée une semaine), la viande hachée, les abats (foie, rognons, cervelle) et la charcuterie. Quant à la listeria, elle peut se trouver partout dans les fromages au lait cru, mais aussi dans la charcuterie, la viande, le poisson et les légumes verts.

Bien sûr, l'infection de ces bactéries n'est pas systématiquement synonyme d'accident alimentaire. Cela ne se déclare qu'au-dessus d'un certain seuil, qui dépend à la fois de la virulence de la bactérie, du degré de contamination de l'aliment et de l'état de santé, une intoxication

alimentaire se manifestera, par quelques troubles digestifs (nausées, nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarrhées) qui sont le plus souvent pris pour une bonne crise de foie. Ils peuvent être extrêmement dangereux pour une personne immunodéprimée. Dans les cas sévères, il faut contacter un médecin sans tarder.

Quel type pour avoir un réfrigérateur et un congélateur irréprochable ? Première mesure d'hygiène : viderez-les et nettoyez-les tous les deux mois environ, à grande eau, avec une solution désinfectante (un demi-verre d'eau de Javel à 12° pour 5 litres d'eau).

Dans un réfrigérateur, la température est basse, mais positive, ce qui ne permet qu'une conservation limitée : de vingt-quatre heures à trois semaines, suivant les aliments. Pour les conserver plus longtemps, il faut faire descendre la température indiquée sur l'emballage. Le lait par exemple se garde entre jours fermé, deux jours ouverts. Les pâtes et les entrées (flan, crème) se conservent deux jours, à condition qu'ils soient bien couverts et que la température soit toujours inférieure à 10°. Dans les cas sévères, il faut conserver les steaks hachés ne se conservent plus plus d'un jour. Comptez trois jours pour les viandes crus, un jour pour les poisson crus. Quant aux charcuteries, elles se gardent de deux à cinq jours, si elles sont bien conservées. Évitez les fruits et les légumes — lavés, si possibles dans le bac à légumes. Si vous les faites cuire, il faut ensuite les consommer dans les trois jours pour profiter de leurs vitamines. Parlez pour les jus de fruits, qui s'oxydent rapidement.

Sachez qu'il ne faut jamais recongeler un produit décongelé, car l'évolution enzymatique et bactérienne a repris et vous risquez une intoxication alimentaire.

Elisabeth Leguay

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

L'image est restée... L'expression aussi.
à la partie occidentale de l'Asie au sud de Ja mer Noire... La Turquie aujourd'hui.

Prendre garde à signifie : faire attention.**Prendre garde de**, signifie : craindre, éviter.**Prendre garde que**, suivi du subjonctif signifie : prendre des précautions contre quelque chose.

On dira, par exemple : Prends garde à faire ceci.

Prends garde de tomber.

Prends garde qu'on ne te voie.

Pour éviter la faute, employez la bonne expression.

POUR BIEN PARLER

On se souvient de quelque chose mais on se rappelle quelque chose.

On se souvient sans avoir cherché.

Se rappeler est un acte plus volontaire qui demande un effort de mémoire.

Variante et variation

Une **varante** est une version différente du sens d'un mot, d'un projet ou d'un appareil. On dira par exemple : ce réfrigérateur est une varante du précédent modèle.

Une variation est un changement, une modification, voire le passage d'un état à un autre.

Il existe des variations de températures, des variations musicales et beaucoup d'autres variations dans de nombreux domaines.

Variante... variation... à ne pas confondre.

POUR BIEN PARLER

Ce qui est acheté... est acheté. Alors pourquoi dire "acheter complètement" ?

L'adverbie "complètement" est inutile. L'employer c'est commettre ici une faute de langage nommé : pléonasme.

JEUX DE MOTS

C'est à la fois un bruit, une enveloppe végétale et une idée de possession.

Trois homonymes à trouver.

Réponses : SON

Le son : un bruit.

Le son : l'enveloppe d'un grain de céréale.

Son adjectif possessif, 3ème personne du singulier.

DES MOTS ET LEUR HISTOIRE

Le cheval de Troie

La ville de Troie, appelée aussi Ilion, était la capitale d'une ancienne contrée d'Asie mineure (1) nommée Troade.

Les Grecs assiégeaient Troie sans succès depuis dix ans. Un jour ils eurent l'idée d'amener devant la ville un immense cheval de bois rempli de guerriers.

Sans méfiance, les Troyens abattirent un pan de mur des fortifications et firent entrer le cheval dans la cité. La nuit, les guerriers sortirent de ce cheval tandis qu'à l'extérieur de la ville les troupes grecques attaquaient Troie qui fut, grâce à cette ruse, rapidement prise.

Sans méfiance, les Troyens abattirent un pan de mur des fortifications et firent entrer le cheval dans la cité. La nuit, les guerriers sortirent de ce cheval tandis qu'à l'extérieur de la ville les troupes grecques attaquaient Troie qui fut, grâce à cette ruse, rapidement prise.

Et quelqu'un a dit : "Je vis dans un décor futuriste à faire trembler le futur et les futurologues eux-mêmes".

POUR BIEN PARLER

Ne dites pas "enfin, finalement, j'ai trouvé", car "finalement" répète "enfin" sous une autre forme. L'un ou l'autre suffisent.

Finalement et enfin, deux mots à ne pas mettre ensemble.

Toute une série de mots modernes se sont formés autour du mot futur.

Il y a ainsi le **futurable** en usage depuis une trentaine d'années et signifiant le futur possible.Il existe aussi la **futurologie**, un ensemble d'études qui s'efforcent de prévoir le sens de l'évolution économique, sociale ou technique.

Les spécialistes en futurologie sont des futurologues.

Quant à l'expression : caractère futuriste, elle évoque les étapes futures de l'évolution des techniques.

Et quelqu'un a dit : "Je vis dans un décor futuriste à faire trembler le futur et les futurologues eux-mêmes".

POUR BIEN PARLER

Ne dites pas "enfin, finalement, j'ai trouvé", car "finalement" répète "enfin" sous une autre forme. L'un ou l'autre suffisent.

Finalement et enfin, deux mots à ne pas mettre ensemble.

La sténographie (SELENOGRAPHIE), est-elle :

— l'étude du sol ?

— l'étude de la Lune ?

— ou l'étude des minéraux ?

Trouvez la bonne réponse.

Réponse : La sténographie est l'étude ou la description de la Lune.

Cette science tire son nom de Sélené, une divinité grecque personifiant la Lune.

LA GRANDE IDEE QUE JE PROPOSE A MES COMPATRIOTES, C'EST QUE NOTRE PAYS SOIT LE TERRAIN D'UNE EXPRESSION AFRICAINE DE LA DEMOCRATIE

(Suite de la première page)

sabilités explicitement définies dans la Constitution, mais également et surtout, des responsabilités de représentant de la Nation. De ce dernier point de vue d'autreurs, le Président de la République est la projection au plan intérieur comme au plan international de l'image du pays. Dans ces conditions, être Président de la République, c'est s'engager à incarner les aspirations de tout le peuple et c'est également l'aider et l'orienter dans sa lutte pour vaincre la misère et la pauvreté.

Sur le plan constitutionnel :

Il est le Chef de l'Etat ; Chef du Gouvernement ; il détermine et conduit la politique de la Nation.

Sur le plan Politique :

Il doit être d'abord et avant tout le Président de tous les Béninois sans exclusive, respecter les Institutions et l'ordre républicain établi par les lois. C'est lui qui choisit la direction à suivre, les actions à entreprendre et les hommes chargés de les appliquer. Il est par conséquent responsable de ce qui se fait de bien ou de mal dans le pays.

Le Président de la République doit :

- être proche et à l'écoute de ses concitoyens ;
- faire édicter des lois dans les seuls intérêts du bien commun ;
- veiller au bon fonctionnement de l'Etat ;
- avoir de souci pour la justice sociale et le bonheur réel et effectif de tous les citoyens.

Le Président de la République doit être avant tout un modèle de probité et d'intégrité morale. Il doit enfin combattre les exclusions, initier et gérer les solidarités entre les groupes sociaux, les régions.

«La Croix du Bénin» : Monsieur Bruno Amoussou, vous avez, comme tout candidat à une élection du genre, présenté un programme. Quel est l'office d'un programme électoral, et croyez-vous que jamais le candidat élue arrive à réellement réaliser son programme précédemment confectionné?

M. Bruno Amoussou : L'élection présidentielle établit un contrat entre un homme et l'ensemble de la population. L'idéal est que ce contrat puisse reposer sur un programme et voilà pourquoi je voudrais indiquer, durant la campagne, les orientations que je propose au pays. Vous avez raison de souligner les libertés que prend un élus par rapport au programme du candidat ; mais je voudrais attirer votre attention sur l'ampleur de ces écarts. Elle est grande si le programme est pensé et

élaboré sans une implication forte du candidat lui-même, sans tenir compte de ses convictions personnelles et de son expérience politique. L'expérience de notre pays prouve à souhait ce qu'il y a de dire car en 1972, ce sont les forces démocratiques représentées par les mouvements de jeunes et des syndicats qui ont élaboré le Discours-Programme. Elles en ont confié la mise en œuvre aux militaires associés à un courant aventuriste. Cela a conduit aux déviations et aux errements que vous savez.

Il en a été de même en 1990 où les forces politiques qui ont animé la Conférence Nationale ont pris le risque de charger d'autres de la mise en œuvre de ses conclusions. Nous en sommes arrivés aujourd'hui à une situation que qualifie très bien le message de la Conférence Episcopale du Bénin aux chrétiens et aux hommes de bonne volonté.

C'est dire qu'un programme électoral, profondément ancré dans le programme des partis et organisations qui soutiennent le candidat, a de grandes chances d'être appliqué.

«La Croix du Bénin» : La rumeur fait état d'un accord entre vous et le Président Soglo, entre le Parti Social Démocrate (PSD) et la Renaissance du Bénin (R.B.). Qu'en est-il exactement Monsieur Bruno Amoussou ?

M. Bruno Amoussou : Il y a des rumeurs qui ont la vie dure. J'ai répondu à maintes reprises à cette question en indiquant qu'il n'existe aucun accord entre le Président Soglo et moi-même ou entre le Parti Social Démocrate (PSD) et la Renaissance du Bénin (R.B.). Mais si cette information persiste et s'amplifie, c'est que des personnes y ont intérêt. Je sais qu'elle tire sa source de mon élection à la présidence de l'Assemblée Nationale. Le raisonnement est simple. Si Monsieur Bruno Amoussou a bénéficié des voix des députés de la mouvance présidentielle, il doit y avoir une contre-partie. On oublie de rechercher la contre-partie du soutien décisif que le PSD avait apporté au candidat Soglo en 1991 et qui a permis son élection à la présidence de la République.

En ce qui concerne mes relations avec le Président de la République, elles sont courtoises et permettent le fonctionnement normal des Institutions.

«La Croix du Bénin» : Un des responsables de l'ADEMA a affirmé que ce front de parti n'est pas dans la mouvance présidentielle et qu'il a, parce que de gauche, une sensibilité d'opposi-

tion. Vos déclarations là-dessus ont été beaucoup plus nuancées. Peut-on alors parler de clivage déjà dans l'ADEMA, et quel avenir cela augure-t-il ? Ne croyez-vous pas qu'il y ait nécessité de vous démarquer plus clairement ?

M. Bruno Amoussou : Il n'y a pas de clivage au sein de l'ADEMA. Je suis le candidat de l'ADEMA et de toutes les forces qui veulent un véritable changement afin d'engager une politique de progrès social. En ce qui concerne une certaine nuance dont vous faites état entre les déclarations de l'ADEMA et les miennes, permettez-moi de vous renvoyer au passage de mon discours sur ce sujet et qui dit ceci : «Et nous voici conviés à évaluer le chemin parcouru depuis 1991, puisque le 3 mars prochain, nous aurons à faire connaître nos appréciations. Comme pour toute élection à deux tours, chacun devra ce jour-là exprimer ses convictions par le choix du bulletin du candidat qui incarne les valeurs auxquelles il croit. Jusqu'au second tour où l'on vote en réaction contre le candidat non souhaité, chaque citoyen et chaque organisation doit rester ouvert pour ne prendre sa décision qu'après une juste évaluation de la situation».

La question du second tour me préoccupe que dans la mesure où je dois adopter un comportement qui puisse favoriser des reports de voix sur moi. Les autres candidats n'appelleront vraisemblablement à voter pour moi que s'ils estiment que, durant la campagne, j'ai développé un programme qu'ils peuvent soutenir, que mon action n'a pas mis à mal la cohésion nationale, ni inspiré des actes de violence et qu'en m'élevant, ils porteront à la tête du pays une équipe dont le pays peut être fier.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Président du PSD, quelles sont les chances du candidat Bruno Amoussou dans ce combat électoral qui apparaît déjà comme un combat de l'argent et un combat des régions ?

M. Bruno Amoussou : A maintes reprises, j'ai dénoncé le rôle de l'argent dans les campagnes électorales, non pas qu'on puisse participer à des élections sans disposer de ressources financières mais parce qu'on en est venu à remplacer le débat politique par la distribution de l'argent. Les choses atteignent aujourd'hui des proportions inquiétantes et j'avoue n'avoir aucune solution à proposer si ce n'est d'améliorer les revenus de la population, de renforcer l'éducation civique. Mais tout n'est pas perdu et parmi les raisons qui ont

motivé ma décision d'être le candidat de l'ADEMA il y a «la forte implication de faire la politique».

L'aspect régional de votre question appelle une réponse plus nuancée car on ne peut reprocher aux populations de ne faire confiance qu'aux personnes qu'elles connaissent. Les solidarités ethniques constituent encore de nos jours le socle de la cohésion sociale et bien des drames sont évités grâce au soutien de groupes fondés sur l'appartenance à une même région ou à un même village. La gestion patrimoniale de l'Etat a transposé ces solidarités dans la conduite des affaires publiques et explique l'exploitation politique déformante d'une réalité dont nous devrions nous réjouir.

«La Croix du Bénin» : Monsieur Bruno Amoussou, un pays se mobilise autour d'une grande idée, d'un grand dessein. Avez-vous eu ou avez-vous aujourd'hui un grand dessein à proposer au peuple béninois ?

M. Bruno Amoussou : Il est courant aujourd'hui de présenter notre pays comme un modèle mais nous devons nous rappeler que nous avons toujours été gratifié de ce qualificatif.

Pendant la période coloniale, notre pays a été un modèle de contestation, de l'opposition et c'est nous qui avons «consommé» le plus grand nombre de gouverneurs. La durée moyenne de leur séjour n'excédant guère deux ans. Nos compatriotes ont été des modèles de fonctionnaires dans toute l'Afrique noire francophone. Après 1960, notre pays a été un modèle des luttes sociales avant de devenir un modèle de «socialisme en économie ouverte» pour reprendre l'expression employée en 1977 par la Banque Mondiale. Je tire de ce rappel, la conclusion que notre pays a toujours ouvert la voie du progrès social et des combats pacifiques si bien que l'invention de la Conférence Nationale ne constitue qu'un temps fort d'un long processus.

La grande idée que je propose à mes compatriotes, c'est que notre pays soit le terrain d'une expression africaine effective de la démocratie. Avec l'installation des Institutions prévues par la Constitution, nous avons achevé les gros œuvres. Il reste la finition, les détails. Il reste le plus difficile qui rendra l'édifice beau et agréable pour ses occupants. Je voudrais mobiliser la nation autour de cette idée forte.

«La Croix du Bénin» : Monsieur Bruno Amoussou, à la veille de l'élection présidentielle de mars 1996, pensez-vous que le Bénin soit politiquement, économiquement, et monétirement indépendant quand on sait que l'indépendance est la condition sine qua non du développement ? Pourquoi ?

M. Bruno Amoussou : Personne n'est indépendant, aucun pays n'est indépendant.

(Lire la suite à la page 11)



LA PAIX SOCIALE SUPPOSE LA LIBERTE DE PRODUIRE... ET IL NE PEUT Y AVOIR LIBERTE DE PRODUIRE SANS LIBERTE POLITIQUE

(Suite de la première page) -

et d'une interrogation qui fonderait ma réponse à cette première question : la paix sociale suppose la liberté de produire et il ne peut y avoir liberté de produire sans liberté politique, sans démocratie. Il est indéniable que depuis six ans, nous conservons un peu plus de liberté politique. Mon interrogation est la suivante : Les libertés acquises depuis six ans et qui se sont accrues avec la suppression de la taxe civique, il y a deux ans, correspondent-elles au niveau de liberté souhaité par les travailleurs et les peuples ? Mon observation me fait répondre par la négative à cette question car, de mon avis, les auteurs et acteurs de la Conférence Nationale d'où est issue la Constitution en vigueur n'ont accordé aux travailleurs et aux peuples, en tant que vainqueurs de ces derniers, que ce qu'ils ont voulu leur accorder en terme de liberté.

Il m'apparaît très nettement qu'une classe d'hommes que nous appelons haute-bourgeoisie, depuis 1960, s'est opposée, jusqu'ici au Parti Communiste, en maître des destinées de notre pays. Budgétivore, vorace, parasite, cupide, et apartheid, elle a toujours usé de la force de l'appareil d'Etat pour opprimer les travailleurs et les peuples de notre pays. Elle ne jette le lest que lorsqu'acculée, agissant avec parcimonie, justifie la mesure suffisante pour ne pas perdre ses pouvoirs et ses prérogatives : en atteste la suppression forcée de la taxe civique après les crimes odieux perpétrés contre ceux qui luttaien pour cette suppression et dont les procès se poursuivent.

Avec ces constats, ma réponse doit être logiquement claire : les libertés politiques étant insuffisantes, on ne peut parler de liberté de produire. Je souhaite la paix sociale. Un simple souhait de la paix sociale ne suffit pas à la produire. Je souhaite la paix sociale comme beaucoup d'autres, comme tous les militants de mon Parti et de la démocratie révolutionnaire. Je constate tout simplement que la paix exige des prémisses et le véritable souhait de la paix passe par la lutte pour la réalisation des prémisses : les libertés politiques complètes jusqu'à y compris la liberté pour le peuple de contrôler la gestion du bien public.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Premier Secrétaire du Parti Communiste du Bénin, vous avez toujours soutenu que le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) est incontournable. Pouvez-vous concrètement nous dire comment ?

Monsieur Pascal Fantodji : Avec le contrôle populaire de la gestion du bien public et la liberté de produire, le peuple consentira les sacrifices immédiats et de moyen terme qui lui permettront de se passer de la dépendance et de la ruine des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Pour mémoire, les auteurs des PAS n'y croient pas. Il faut le savoir, les aveux sont abondants.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Premier Secrétaire du Parti Communiste du Bénin, vous venez d'accepter d'être candidat du PCB à la magistrature suprême. Pour vous, qu'est-ce que c'est qu'être Président de la République ?

Monsieur Pascal Fantodji : Etre Président de la République ne signifie pas

nous déclare M. Pascal Fantodji,
Premier Secrétaire du Parti Communiste du Bénin



uniste du Bénin, quels sont vos rapports avec le Parti La Renaissance du Bénin ?

Monsieur Pascal Fantodji : La Renaissance du Bénin, avec un ensemble de Partis, défend les idées de la Conférence Nationale ainsi que la Constitution de l'apartheid qui en résulte. Le régime incarné par cette Conférence et cette Constitution est appelé Renouveau démocratique. En appellant le peuple au renversement de régime bureaucratique et apartheid du Renouveau démocratique, le Parti communiste appelle ainsi au renversement du pouvoir de tous ces Partis incluant bien sûr le renversement du pouvoir de la Renaissance du Bénin. Ce renversement opéré, il va sans dire que pour le Parti communiste, il faudra aller de l'avant (qui transparaît dans notre programme) et non retourner à l'ère des tortionnaires et des corrompus qu'elle qu'en soit la nuance.

Dans l'instant présent, le Président de la Renaissance du Bénin est en même temps le Président de la République et en tant que tel, toute menace extérieure touchant à sa personne et toute menace de renversement de son gouvernement par un putsch en vue de l'instauration d'un régime de type fasciste doit être considérée comme une atteinte à l'intégrité nationale. Cette position de principe qui s'oppose à ce que d'aucuns appellent «la douce ingérence», nous la partageons avec la Renaissance du Bénin. C'est tout ce qui nous lie pour le moment à ce Parti. Rien de plus !

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Premier Secrétaire du Parti Communiste du Bénin, comment concevez-vous le programme qui l'incarne le programme que vous entendez mettre en œuvre si le peuple béninois arrivait à vous accorder sa confiance ?

Monsieur Pascal Fantodji : Je dois vous faire remarquer que vous avez oublié parmi les caractéristiques de cette République, celle appelée démocratique, aussi importante que toutes les autres. Cette République n'est possible que parce qu'elle est à l'ordre du jour. La caducité de la Constitution l'appelle naturellement. Je suis persuadé qu'un référendum véritablement populaire l'abrogerait, et déciderait d'une Assemblée Constituante. C'est cette Assemblée formée d'élus du peuple, qui donnera la Loi Fondamentale.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Premier Secrétaire du Parti Communiste du Bénin, quelle place occupe la dimension féminine dans votre programme de société ?

Monsieur Pascal Fantodji : Il est bien connu que les communautés ont toujours lutté pour l'égalité des sexes devant l'appropriation des moyens de production et la vente de la puissance de travail. Cette lutte, on le sait, a souvent été tournée en dérisoire par les détracteurs des communautés et du communisme.

S'agissant de la condition féminine de manière particulière, les communistes estiment qu'il faut la rattacher aux classes et à la lutte des classes. Ils estiment que l'exploitation de la femme diminue au fur et à mesure qu'on monte dans la hiérarchie sociale et s'inverse même avec la classe la plus haute. Autrement dit, les femmes de la haute-bourgeoisie profitent de l'exploitation fondée sur le système capitaliste et néocolonial encore plus que les hommes de cette classe. Dans ces conditions, elles n'ont pas le droit de parler au nom des femmes pauvres. La prise en charge de soi par soi-même s'adresse plus particulièrement aux femmes des couches déshéritées. C'est à elles qu'il faut donner la parole si l'on veut entendre parler de l'exploitation et de la misère. La démocratie la plus large oblige ! Une description fidèle du nouveau qui se construit devrait rendre compte de ces nécessités.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Premier Secrétaire du Parti Communiste du Bénin, vous venez d'accepter d'accompagner d'être candidat du PCB à la magistrature suprême de mars 1996, pensez-vous que le Bénin soit politiquement, économiquement, et monétai

reusement prêt à accueillir un tel événement ?

Monsieur Pascal Fantodji : J'espère que vous ne vous sentirez pas vexé si je vous disais d'abord que votre question me paraît confuse. Elle me semble ignorer certains concepts et leurs contenus en signification.

Peut-on être «libéral» au sens d'épouser un courant libéral au Bénin ? Ou bien encore, peut-on être physicien au Bénin ? De ma compréhension, ces questions sont de même nature que votre première question. En ce qui concerne la seconde, on est en droit de se demander s'il ne s'agirait pas d'un slogan des «Vainqueurs» du marxisme-léninisme. Ma pratique des communistes sincères me fait dire qu'on a affaire aux humains les plus tolérants au monde ; aux hommes les plus généreux qui savent aussi faire preuve de beaucoup de vigilance et de fermeté. Ils savent aussi gérer leurs erreurs et leurs fautes et ne peuvent, dès lors, avoir comme seuls regrets éventuels que de leurs amis les plus chers ne puissent les suivre dans leur juste voie.

Voulez-vous que je donne une définition du communisme ? Il s'agit de «l'ensemble des prémisses réelles qui abolissent l'état actuel». Sous cette définition, la réflexion profonde est interpellée à partir des événements tels qu'ils se présentent concrètement.

Propos recueillis par
Barthélémy Assogba Calpa

LA QUESTION DE LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE RELEVE DE TOUS LES BENINOIS ET NON DE LA COMPETENCE DU SEUL GOUVERNEMENT

(Suite de la page 3)

droit fiscal par une structure à cinq taux. En outre, les textes établis pour certains produits sur la base de la valeur marchande ont été remplacés par des droits perçus sur la base des valeurs en douane.

Désormais, l'option au Bénin est au libéralisme économique. Dans ce cadre, il a été adopté une nouvelle loi portant exercice d'activités commerciales au Bénin ainsi qu'un nouveau code des investissements plus attractif. Toutes les entraves aux initiatives privées doivent être levées pour favoriser l'émergence des PMI et PME performantes.

Divers autres secteurs ont connu un essor notable : c'est le cas avec le secteur agricole où la production cotonnière a été accrue régulièrement pour se situer à 177.568 tonnes au cours de la campagne 1993/94 et doit atteindre 330.000 tonnes pour la campagne en cours.

En ce qui concerne la production vivrière, les résultats ont été aussi encourageants pour beaucoup de spéculations (maïs, manioc...)

Dans le cadre de la diversification agricole, il a été réalisé des études de filières portant sur la pomme de terre, le manioc, l'ananas, l'arachide, la canne à sucre...

Cette stratégie vise la sécurité alimentaire par la maîtrise de la production et de la commercialisation des produits vivriers.

Les performances enregistrées au niveau des secteurs réels, monétaires et financiers ont permis d'enregistrer des taux de croissance de 4 % de 1991 à 1994 et de 6,5 % en 1995 avec un taux d'inflation de 2,4 % à fin décembre 1995.

Les résultats encourageants ainsi enregistrés nous permettent d'affirmer que notre carrière se porte mieux et que les objectifs importants seront atteints en l'an 2000.

«La Croix du Bénin» : Quels ont été, Monsieur le Président, pendant votre quinquennat, vos rapports avec les jeunes ? Croyez-vous avoir réussi à leur donner confiance ?

Monsieur Nicéphore D. Soglo : Les jeunes sont ceux qui paient le plus lourd tribut à l'échec de Kérékou. Le délabrement économique et social de notre pays a eu comme conséquence sur la jeunesse, la déchéance morale, le sacrifice de la qualité au profit de la quantité au niveau de la formation, les difficultés d'insertion dans la vie active, la prolifération de fléaux comme la drogue, l'alcoolisme, la criminalité. Notre action a consisté à redonner à la jeunesse des raisons d'espérer. La situation a évolué positivement au cours des cinq dernières années, grâce à la relance de l'économie nationale et à la consolidation de la démocratie. Cependant, je sais qu'en dehors de l'éducation, l'emploi reste un problème important. Nous devons à l'avenir nous attacher à promouvoir l'émergence d'exploitants agricoles modernes et de jeunes entrepreneurs, prestataires de services en amont et en aval de la production agricole et animale.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Président, à la fin de votre premier mandat, le Bénin est en proie à une crise provoquée par les conditionalités du Programme d'Ajustement Structurel. Et

s'il est vrai que par la force des choses les Programmes d'Ajustement Structurel sont devenus incontournables pour le développement du Bénin, pour quand, selon vous, la Nation béninoise pourra-t-elle s'en passer ?

Monsieur Nicéphore D. Soglo : La Conférence Nationale a reconnu que le Programme d'Ajustement Structurel (PAS), à l'étape actuelle de notre économie, est incontournable. Nous travaillons ardemment pour le rétablissement des grands équilibres économiques. Mais les investissements, garantie de tout développement, sont encore indispensables pour plusieurs années.

Pour maintenir un taux de croissance de l'ordre de 8 à 10 % chaque année, il importe d'atteindre un niveau d'investissements qui représente 14 à 16 % du PIB.

Nous espérons cependant que le PAS III sera le dernier et que, de concert avec nos partenaires, nous n'élaborerons, après ce dernier PAS, que des programmes sectoriels.

Divers autres secteurs ont connu un essor notable : c'est le cas avec le secteur agricole où la production cotonnière a été accrue régulièrement pour se situer à 177.568 tonnes au cours de la campagne 1993/94 et doit atteindre 330.000 tonnes pour la campagne en cours.

En ce qui concerne la production vivrière, les résultats ont été aussi encourageants pour beaucoup de spéculations (maïs, manioc...)

Dans le cadre de la diversification agricole, il a été réalisé des études de filières portant sur la pomme de terre, le manioc, l'ananas, l'arachide, la canne à sucre...

Cette stratégie vise la sécurité alimentaire par la maîtrise de la production et de la commercialisation des produits vivriers.

Les performances enregistrées au niveau des secteurs réels, monétaires et financiers ont permis d'enregistrer des taux de croissance de 4 % de 1991 à 1994 et de 6,5 % en 1995 avec un taux d'inflation de 2,4 % à fin décembre 1995.

Les résultats encourageants ainsi enregistrés nous permettent d'affirmer que notre carrière se porte mieux et que les objectifs importants seront atteints en l'an 2000.

«La Croix du Bénin» : Quels ont été, Monsieur le Président, pendant votre quinquennat, vos rapports avec les jeunes ? Croyez-vous avoir réussi à leur donner confiance ?

Monsieur Nicéphore D. Soglo : Bien sûr ! Tous les Beninois savent que mon

souhait est de «Construire le Bénin du Renouveau». C'est un grand dessin que d's'attacher à reconstruire la patrie en ruines. Comme je l'ai déjà souligné, pendant cinq ans, beaucoup de choses ont été réalisées. Le Bénin de 1996 se porte mieux que le Bénin de 1990. Mais je sais aussi qu'il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi j'invite mes compatriotes à apprécier le bilan et à me renouveler leur confiance pour un second mandat afin qu'il nous puissons poursuivre ensemble l'œuvre commencée.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Président, sans détour, qui est votre Dieu ?

Monsieur Nicéphore D. Soglo : Je m'appelle Nicéphore Dieudonné. C'est sous ces prénoms que j'ai été baptisé dans la mort et la résurrection du Christ, qui est mon Seigneur, mon Dieu et mon Sauveur. Mon Dieu est le Dieu Unique, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Je suis de confession catholique et rien dans ma vie, naissance, éducation, mariage, vie publique et vie privée, ne dit le contraire. Je suis marié, selon les règles de ma religion, et je n'ai qu'une seule femme, comme vous le savez sans doute ! Je suis père de deux enfants connus, tous deux cadres valables et dévoués au service de leur patrie.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Président, vous avez souvent pris à parti le régime du PRPB, et cela même pendant la Francophonie. Pourquoi donc un tel acharnement contre ce régime ?

Monsieur Nicéphore D. Soglo : Vous avez dit acharnement ? Je pense que ce sont les nostalgiques du PRPB, ceux-là qui ont tenté de faire échouer le dernier Sommet de la Francophonie, et qui sont allés jusqu'à tirer des roquettes sur le Centre de Conférence, ce sont ceux-là qu'il faut accuser d'acharnement. Le régime du PRPB a conduit notre pays dans l'impassé. La Conférence Nationale est une conséquence de l'échec de ce régime et je crois qu'il est bon de le rappeler souvent. Surtout lorsque ceux à qui la Nation a accordé son pardon se remettent à s'attaquer à ses intérêts. C'est tout simplement intolérable et nous avons le devoir de leur rappeler que le pardon n'est pas l'oubli.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Président, un pays se mobilise autour d'une grande idée, d'un grand dessin. Avez-vous eu ou avez-vous aujourd'hui un grand dessin à proposer au peuple béninois ?

Monsieur Nicéphore D. Soglo : Bien sûr ! Tous les Beninois savent que mon

MARIAGE, VOCATION A LA SAINTETE

(Suite de la page 8)

du prêtre ou du moine, mais la destinée est la même : la sainteté.

C'est dans le mariage et par le mariage, et non malgré le mariage, ou contre le mariage, que les époux sont appelés à atteindre la sainteté, la perfection de l'amour.

Certes, pour réussir leur vocation, les époux doivent s'appuyer sur une vie spirituelle alimentée par la pratique des sacrements, en particulier de l'Eucharistie et de la confession, pour se reprendre après quelque échéance.

La sainteté exige la conscience que sans le Christ nous ne pouvons rien faire. Cette présence et cette action du Christ transforme toute la vie matrimoniale et familiale, la sanctifiant, la divinisant jusqu'à la transformer en un signe, en un témoignage, une réalisation sur la terre de l'amour même de Dieu - Trinité.

Le mariage est saint et les époux sont appelés à le suivre dans la sainteté et à se sanctifier mutuellement, demeurent fidèles à la vocation divine que Dieu leur a adressée. C'est là, dans leur foyer et dans leur maison que Dieu les appelle à être saints et ils commettentraient une grave erreur en dehors de l'éducation, l'emploi reste un problème important. Nous devons à l'avenir nous attacher à promouvoir l'émergence d'exploitants agricoles modernes et de jeunes entrepreneurs, prestataires de services en amont et en aval de la production agricole et animale.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Président, à la fin de votre premier mandat, le Bénin est en proie à une crise provoquée par les conditionalités du Programme d'Ajustement Structurel. Et

Le bienheureux Josémarie Escrivá disait :

«La vie familiale, les relations conjugales, le soin et l'éducation des enfants, l'effort pour maintenir, assurer et améliorer la situation financière de la famille, les rapports avec les autres personnes qui constituent la communauté sociale, tout cela correspond à des situations courantes auxquelles les époux chrétiens doivent donner un caractère surnaturel. La foi et l'espérance doivent se manifester par la paix avec laquelle on envisage les problèmes, petits ou grands, qui surviennent dans tous les foyers et par l'ardeur qui permet de persévérer dans l'accomplissement de son propre devoir. C'est ainsi que la charité inonde tout et aidera à partager les joies et les peines qui peuvent se présenter. Elle aidera à sourire et à oublier ses propres préoccupations pour servir les autres. Elle aidera à écouter son conjoint ou ses enfants, afin de leur montrer qu'on les aime et qu'on les comprend vraiment. Elle aidera à négliger les petites frictions sans importance mais dont l'égoïsme pourrait faire des montagnes. Elle aidera enfin à mettre beaucoup d'amour dans les petits services qui fixent la vie commune de chaque jour.» (cf homélie de Noël 1970, dans "le mariage vocation chrétienne", collection du laurier).

Voilà donc la Bonne Nouvelle du mariage et de la famille. Les époux sont appelés à cheminer jour après jour vers la sainteté dans leur foyer. Par le baptême et le mariage ils sont appelés à faire de leur maison la petite Eglise domestique, le lieu de la vie et de l'amour, le lieu de la présence et de la tendresse de Dieu-Trinité.

Fr. Vittore FIORINI
Service diocésain "Famille et Vie"

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Président, sans détour, qui est votre Dieu ?

Monsieur Nicéphore D. Soglo : Je m'appelle Nicéphore Dieudonné. C'est sous ces prénoms que j'ai été baptisé dans la mort et la résurrection du Christ, qui est mon Seigneur, mon Dieu et mon Sauveur. Mon Dieu est le Dieu Unique, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Je suis de confession catholique et rien dans ma vie, naissance, éducation, mariage, vie publique et vie privée, ne dit le contraire. Je suis marié, selon les règles de ma religion, et je n'ai qu'une seule femme, comme vous le savez sans doute ! Je suis père de deux enfants connus, tous deux cadres valables et dévoués au service de leur patrie.

Votre question n'étant pas innocente, j'ajoute que je suis le Président de la République d'un pays, culturellement berceau du vaudou, qui est l'espace de foi de la grande majorité des Béninois, mais notamment la source d'espérance et de ralliement de millions d'hommes et de femmes descendants de nos frères et sœurs les esclaves qui ont été vendus dans les Amériques.

Outre le fait qu'il est acquis aujourd'hui que la culture est un paramètre nécessaire du développement, nous avons une dette considérable vis-à-vis de tous ces Noirs de la Diaspora, petits-fils et arrière-petits-fils de nos frères dont l'indescriptible tragédie a été organisée par des hommes de culture chrétienne, avec la complicité de nos propres parents... Et qu'est-ce qui a maintenu vivantes la foi et l'espérance de ces gens durant tout le temps de l'aventure ? Le vaudou : c'est à travers le vaudou et c'est dans le vaudou que Dieu leur apparaît, source de foi et d'espérance. Car qui oserait nier que Dieu fut avec eux dans leur grande misère ?

Il nous faut faire preuve de maturité, même dans la foi, et de discernement ! Il est clair qu'aucun de mes enfants et petits-enfants, aucun des enfants et petits-enfants des cadres béninois engagés dans la politique culturelle du gouvernement n'est et ne sera un adepte ou un prêtre du vaudou.

Mais les exigences du développement, la nécessité d'aller au cœur des préoccupations de toutes nos couches sociales, l'indispensable ouverture vers l'extérieur, notamment vers nos frères et sœurs de la Diaspora, joints à la faicté de la République, nous imposent un certain nombre de passages de vérité et du devoir. La République du Bénin n'en sortira que forte et raffermie.

D'ailleurs, faut-il le rappeler ? Le Pape, lors de son dernier passage chez nous, a rencontré les hommes et les femmes du vaudou comme jamais avant lui aucun dignitaire de l'Eglise romaine ne l'a fait : qui a pu se tromper sur la signification évangélique et culturelle d'une telle démarche ? Il est essentiel que chacun de nous, à quelque niveau qu'il se trouve, vive sa foi dans la vérité, sans hypocrisie, mais sans complaisance.

Pour terminer, je rends grâce à Dieu de tout ce qu'il a fait pour moi et de tout ce qu'il a donné à mon pays !

Propos recueillis par
Barthélemy Assogba Cakpo

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

L'ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU SE DOTE D'UN TRIBUNAL ECCLESIASTIQUE DE PREMIERE INSTANCE

L'Eglise catholique forme une grande famille de baptisés en communion avec le Pape, Vicaire du Christ. En vertu de sa dimension sociale et de son amour de la vérité objective, elle ressent la nécessité d'une structure d'administration de la justice.

Bien que le Pape ait la prérogative de juge universel, et l'Evêque diocésain celle de premier juge dans sa circonscription ecclésiastique, la législation

universelle de l'Eglise catholique a prévu l'institution du Tribunal ecclésiastique dans chaque Diocèse, pour rendre justice sur les choses spirituelles, les péchés, la violation des lois ecclésiastiques, la déclaration en nullité du mariage, les contentieux, etc.

Au terme d'une longue période de préparation, S. Exc. Mgr Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou, a érigé le 21 novembre 1995, le Tribu-

nal Ecclésiastique de Première Instance de l'Archidiocèse de Cotonou et a nommé son personnel, conformément aux canons 1420 paragraphe 1 et 1421 paragraphe 1 du Code de Droit Canonique de 1983. Le siège du Tribunal se trouve à l'archevêché de Cotonou et la compétence du tribunal est territoriale (limitée au département de l'Atlantique). Voici le texte du décret suivi de la composition du personnel :

DECRET D'ERECITION DU TRIBUNAL ECCLESIASTIQUE DE PREMIERE INSTANCE DE L'ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU

Instituée par le Christ et gouvernée par le Successeur de Pierre, l'Eglise catholique constitue une communauté historique de baptisés, et revêt non seulement un caractère mystique et sumptueux, mais aussi celui d'une société organisée. Or, «où est la société, là se trouve le droit»⁽¹⁾. Pour ce faire, l'Eglise a établi, de droit propre, son ordonnancement juridique, et a promulgué, en 1983, un nouveau *Code de Droit Canonique*, après abrogation du *Code Pio-Benedettino* de 1917. L'objectif essentiel de cet effort législatif vise à garantir la paix ecclésiale, à travers le droit qui assume l'instauration et le maintien de l'ordre et de la justice⁽²⁾.

Dans l'Eglise, le pouvoir de gouvernement embrasse les domaines du Législatif, de l'Exécutif et du Judiciaire. Ce dernier s'appuie sur des fondements bibliques⁽³⁾ et s'occupe de l'application de la réglementation canonique.

En réalité l'exercice du pouvoir judiciaire consiste dans la résolution des cas pratiques, à la lumière des normes ecclésiastiques en vigueur, et en participation à la mission salvifique de l'Eglise. C'est pourquoi la législation canonique a prévu et ordonné l'institution du Tribunal ecclésiastique et de son personnel, pour garantir l'administration correcte de la justice et certains droits fondamentaux des fidèles⁽⁴⁾.

Ainsi donc:

- Considérant que l'Eglise est ministre de la Rédemption et maîtresse en humanité,

- Considérant que les droits et devoirs ecclésiaux sont protégés par la législation canonique,

- Considérant que le Tribunal ecclésiastique constitue le lieu privilégié, où la volonté de la norme abstraite est mise en œuvre, et où la loi est appliquée à la réalité concrète dans laquelle le fidèle vit et agit,

- Considérant la nécessité d'offrir une réponse appropriée et effective aux besoins spirituels pressants de ceux qui estiment légitimement attaquer leur mariage,

- Considérant l'importance d'une analyse minutieuse et approfondie des situations d'ordre litigieux et pénal,

Je décrète, en vertu de mon pouvoir de gouvernement sur l'Archidiocèse de Cotonou, l'érection du Tribunal Ecclésiastique de Première Instance. Je lui confère la compétence pour traiter spécialement de l'existence ou non du lien sacré de mariage, ainsi que des cas litigieux et pénaux qui lui seront expressément confiés.

La nomination du personnel du Tribunal Ecclésiastique est annexée au présent décret.

Le processus de désignation du Tribunal d'Appel suit son cours, après examen des choix possibles.

Il sera demandé aux fidèles de participer aux frais inévitables qu'occasionne le déroulement du procès. Mais pour sauvegarder l'égalité de tous les fidèles dans l'accès au Tribunal Ecclésiastique, l'assistance judiciaire devra être accordée aux pauvres, conformément à des critères précis.

J'exalte vivement les administrateurs de la justice à remplir leur tâche délicate et laborieuse, dans un esprit de disponibilité, en conformité aux exigences de la vérité, et avec une fidèle observation des normes de la procédure.

Fait à Cotonou, le 21 novembre 1995.

† Isidore de Souza
Archevêque de Cotonou

NOTES

(1) Cf. L'adage latin. «Ubi societas, ibi ius».

(2) Cf. Jean-Paul II, Discours au Tribunal de la Rote Romaine, in: La Documentation catholique, an. 75 (1993), n° 2067 (7 mars), col. I, p. 204.

«Le droit dans l'Eglise, comme du reste dans les Etats, est une garantie de paix et un instrument pour conserver l'unité...».

(3) Cf. Mt 18, 17.18 ; 1 Cor 4, 21 ; 1 Cor 5, 3-5.

(4) Canon 221, n° 1: «Il appartient aux fidèles de revendiquer légitimement les droits dont ils jouissent dans l'Eglise et de les défendre devant le forum ecclésiastique compétent, selon le droit».

Canon 221, n° 2: «Les fidèles ont aussi le droit, s'ils sont appellés au jugement par l'Autorité compétente, d'être jugés selon les dispositions du droit qui doivent être appliquées avec équité».

NOMINATION DU PERSONNEL DU TRIBUNAL ECCLESIASTIQUE

— Official : Abbé Eugène HOUNDEKON

— Défenseur du Lien : Abbé Christophe BALOGOUH

— Promoteur de Justice : Abbé Jules NOUGBODOHOUE

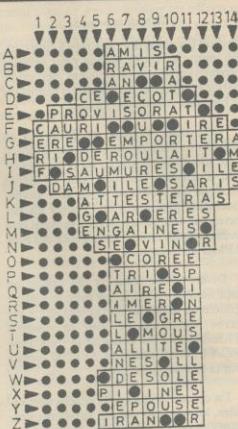
— Auditeur : Abbé Pamphile FANOU

— Notaire : Abbé Jonas AHOUANSOU

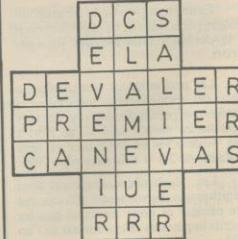
Fait à Cotonou, le 21 Novembre 1995.

† Isidore de Souza
Archevêque de Cotonou

REPONSE AU JEU LE BENIN EN MOTS CROISES de la page 5



REPONSE AU JEU LA CROIX de la page 5



REPONSE AU JEU DES LETTRES de la page 5

- 1°) — VIBRATION : 9 points.
2°) — PHOSPHORE : 9 points.
3°) — NOVATRICE : 9 points.

A L'ECOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

servir plutôt que se servir» (Cf. Exhort. apost. *Ecclesia in Africa*, n. 111).

Ces situations de conflit, auxquelles je viens de faire brièvement allusion, ne sont pas des fatalités. Les développements positifs qu'on connaît certaines régions, prises elles aussi dans les filets de la violence, montrent qu'il est possible de retrouver la confiance en l'autre, qui est en réalité confiance en la vie. La paix assurée et courageusement sauvegardée est victoire sur les forces de mort toujours à l'affût (...).

Jean-Paul II

Rome, le 13 janvier 1996

Présentation des vœux du Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège.

ÉCONOMIE — DIPLOMATIE**L'ONU SE DESENGAGE DE PLUS EN PLUS D'AFRIQUE**

(Suite de la page 4)

Secrétaire général des Nations unies, l'Egyptien Boutros Boutros-Ghali a menacé de suspendre la mission.

La MINUL (Mission d'observation au Liberia) a été créée en septembre 1993 par la résolution 866. Son coût annuel est également de 65 millions de dollars, environ 32 500 millions de F CFA. Au total, les Nations unies n'ont envoyé sur place que 71 observateurs qui ont assisté les hommes de la force interafricaine d'interposition (ECOMOG), qui compte plus de 10 000 hommes. Mais, en raison des oppositions des chefs de guerre, la guerre civile libérienne, qui a fait plus de 150 000 morts depuis six ans, n'a pas encore trouvé de solution véritable.

RWANDA

A peine un mois après la création de la MINUL, le Conseil de sécurité a décidé par la résolution 872 de mettre en place la MINUAR (Mission pour l'assistance au Rwanda).

Ses effectifs sont actuellement de 2 190 hommes, et elle coûte annuellement 253 millions de dollars environ 1 265 millions de F CFA. Mais les Casques bleus onusiens ont été incapables d'éviter les massacres de 1994, qui ont fait plus d'un demi-million de morts. Aujourd'hui, les Nations unies se contentent de venir en aide au million de réfugiés qui ont fui les massacres, puis les combats qui ont permis au Front patriotique rwandais de prendre le pouvoir à Kigali.

L'UNAVEM III (Mission de vérification en Angola), qui a succédé aux deux premières UNAVEM en février 1995, comporte aujourd'hui 6 172 membres et coûte annuellement environ 230 millions de dollars environ 115 000 Millions de F CFA. Après avoir piétiné, la mission des Nations unies en Angola semble donner des résultats, mais cela est surtout dû à la bonne volonté du Gouvernement angolais et de l'UNITA de Jonas Savimbi qui ont accepté d'enterrer la hache de guerre.

Au total donc, les Nations unies auront dépensé en 1995, pour ces quatre opérations actuellement en cours sur le continent africain, plus de six cents millions de dollars environ trois cents mille millions de F CFA. Une somme considérable dans la mesure où les caisses de l'Organisation sont vides. Pour ne donner qu'un chiffre, il manquait en 1995 plus de 2 milliards de dollars environ 1 000 milliards de F CFA dans les caisses de l'ONU destinées aux opérations de maintien de paix. Mais il faut savoir que l'ensemble de ces opérations, y compris la mission des Nations unies en Bosnie qui vient de prendre fin, auront coûté 3,6 milliards de dollars environ 1 800 milliards de F CFA. C'est sans doute la raison pour laquelle, les Nations unies regardent désormais à deux fois avant de s'engager dans un pays.

Siavosh Ghazi

LA GRANDE IDEE QUE JE PROPOSE A MES COMPATRIOTES, C'EST QUE NOTRE PAYS SOIT LE TERRAIN D'UNE EXPRESSION AFRICAINE DE LA DEMOCRATIE

(Suite de la page 6)

dant, ni politiquement, ni économiquement. Cela ne signifie pas que l'on ne puisse pas développer une politique qui sauvegarde les intérêts spécifiques du Bénin. La grande ambition est d'amener notre pays à occuper toute sa place dans un ensemble sous régional aux liens de plus en plus forts. Nous ne pouvons nous attaquer au chômage, à la réduction de la misère, à l'analphabétisme, bref nous ne pouvons envisager une véritable politique de développement que dans le cadre d'une politique active d'intégration régionale.

«La Croix du Bénin» : Monsieur Bruno Amoussou, quel est votre programme de politique de l'emploi en vue de juguler le chômage qui frappe de plein fouet les jeunes, et en particulier les milliers de diplômés sans emplois. Quelle place occupe dans votre programme la dimension féminine dans le développement humain ?

M. Bruno Amoussou : J'ai formulé plusieurs propositions sur ce sujet dans mon discours de candidature et vous me permettez de les rappeler :

Je veux renforcer la cohésion sociale en permettant à chaque couche sociale de participer à l'effort national et de bénéficier des fruits de nos efforts communs. Les jeunes et les femmes feront l'objet d'une attention particulière notamment en ce qui concerne l'emploi. Dans cette perspective, tous les chefs d'entreprise qui auront embauché des jeunes ou des femmes ne paieront pas des cotisations à l'O.B.S.S. pendant un an. L'Etat s'en chargera à leur place. De même, les entreprises créées par les jeunes et les femmes seront dispensées de certaines taxes et impôts durant leur période de démarrage.

Je veux mettre en œuvre une véritable politique de promotion de l'emploi en sou-

tenant par la fiscalité les créateurs d'entreprises, en organisant un meilleur dialogue au sein des entreprises et en améliorant la législation du travail.

Je veux soutenir nos opérateurs économiques, notamment les petits commerçants et petits producteurs par la mise en place et le renforcement d'organismes appropriés d'appui et de financement. Ma conviction profonde est que notre pays ne peut se développer sans l'émergence d'entrepreneurs privés nationaux mais que ceux-ci ne peuvent survivre sans une volonté affirmée de l'Etat d'assurer leur protection face aux multinationales. L'option pour le libéralisme politique et économique doit être tempérée par la nécessité d'un contrôle des centres de décision économiques par des privés nationaux et par l'Etat à travers des entreprises publiques performantes dans les secteurs stratégiques.

«La Croix du Bénin» : Monsieur Bruno Amoussou, qu'est devenu la foi de l'ancien responsable de la jeunesse catholique que vous êtes ?

M. Bruno Amoussou : Elle est toujours vivante même si sa manifestation prend d'autres formes. Je n'oublie pas que ma formation politique a débuté dans le mouvement de la jeunesse catholique et j'ai conservé d'excellentes relations avec nos aumôniers, le Père Falcon puis Monseigneur Adimou. Certaines de leurs recommandations au cours des récollements sont très fraîches dans ma mémoire. J'ai retenu que le chrétien doit s'engager politiquement, on disait à l'époque s'engager dans les batailles sociales. L'expérience des prêtres ouvriers a nourri de vifs débats à Porto-Novo comme à Paris et je me demande encore si l'on avait bien fait d'y mettre fin.

Cela dit, je voudrais profiter de l'occasion pour souhaiter une implication des jeunes chrétiens dans des mouvements

associatif, politique ou non, car non seulement, ils vivront une dimension de leur foi, mais ils peuvent nouer de véritables amitiés qui résisteront aux conflits d'intérêt et de pouvoir.

«La Croix du Bénin» : Monsieur Bruno Amoussou, vous avez la paternité de l'expression «gestion familiale du pouvoir», car, c'est l'opposant que vous étiez qui a employé l'expression pour la première fois. Qu'appellez-vous «gestion familiale» ? Comment pensez-vous gérer le pays, la démocratie, l'administration si vous étiez élu Président de la République ?

M. Bruno Amoussou : En vérité, j'ai parlé et parle toujours de gestion solitaire du pouvoir, car c'est de cela qu'il s'agit. Je regrette que l'actuel Chef de l'Etat n'ait su tirer parti de l'atout politique majeur qu'un certain nombre de partis ont mis à sa disposition au lendemain de sa victoire en mars 1991 pour l'aider à assoir la démocratie et à gérer le pays conformément aux décisions de la Conférence Nationale de février 1990.

Le Président de la République n'a donc jamais voulu tenir compte des avis, suggestions et propositions du Groupe politique de concertation dans la conduite des affaires de l'Etat. De nombreux députés, anciennement proches du Président de la République, des ministres de l'actuel gouvernement militaire de la Renaissance du Bénin avouent en privé que le Chef de l'Etat ne sait pas travailler en concertation avec d'autres forces politiques.

J'ai déjà répondu dans mon discours de candidature à votre dernière question et vous me permettez de m'y référer encore une fois.

Je veux impliquer toutes les forces de progrès dans la mise en œuvre d'un programme de développement qui intègre la nécessité d'une saine gestion de notre économie aux contraintes des exigences socia-

les. Il nous faut en effet considérer, comme une nécessité impérative interne, l'obligation de concilier nos dépenses avec nos recettes propres. Ainsi, l'aide que nous apportent les pays et organisations amis prendra tout son sens de soutien aux efforts que nous aurons décidés nous-mêmes de fournir et aux sacrifices que nous aurons décidés nous-mêmes de consentir.

Je veux élargir le domaine des droits et des libertés en soumettant à l'Assemblée Nationale des projets de loi sur la presse dans le sens d'une réelle libéralisation de l'audiovisuel et d'un renforcement des pouvoirs et de l'indépendance de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, et sur la décentralisation de l'Administration Territoriale.

Mais tout ceci n'est possible que si la démocratie se renforce et s'encracne dans notre pays. Durant mon mandat, je travaillerai pour une participation accrue des populations à la gestion de leurs propres affaires, pour la décentralisation de l'administration territoriale, pour une politique de soutien aux mouvements associatifs.

Je veux développer une coopération dynamique dans notre sous-région de manière à donner une chance à notre pays pour qu'il profite des effets de l'indispensable intégration régionale.

Je veux renforcer et élargir la coopération avec tous les pays du monde pour que la communauté internationale soutienne davantage notre effort de développement.

Pour terminer, je voudrais lancer un vibrant appel à tous les partis politiques épis de justice et de paix, à toutes les organisations de jeunes et de femmes, de travailleurs, à tous ceux qui veulent rompre définitivement et réellement avec le passé, pour qu'il me rejoigne dans cette bataille décisive.

Propos recueillis par
Barthélémy Assogba Calço

ECONOMIE — DEVELOPPEMENT**REAJUSTEMENT DES PROJETS FINANCES PAR LA BANQUE MONDIALE AU BENIN POUR UNE CROISSANCE SOUTENUE**

Au moment où l'humanité s'apprête à rentrer dans le troisième millénaire, l'effacement de l'ancienne union soviétique et l'écroulement du mur de Berlin ont contribué considérablement à l'augmentation du nombre des pays demandeurs d'aide bilatérale et multilatérale. Paradoxalement l'aide de nos partenaires au développement s'amenuise sensiblement et ce surtout en direction des pays africains situés au sud du Sahara.

Face à une telle situation prévisible, il est d'une impérieuse nécessité pour les pays en voie de développement en général de conduire parcmouvemente à terme les diverses réformes soutenues par des capitaux étrangers en vue d'un début réel du décollage économique au point de pouvoir rapidement se passer en partie de l'apport que constituent ces divers capitaux. C'est bien dans ce cadre que la Banque Mondiale et le FMI, principaux bailleurs des pays africains en voie de développement dont le Bénin, ont institué, depuis quelques années, le système de revue de performances des projets financés dans le cadre des PAS.

LA BANQUE MONDIALE A L'OEUVRE AU BENIN

Les 29 et 30 janvier dernier, une rencontre a été organisée dans ce sens au Benin Sheraton Hotel à Cotonou. L'objectif est de diagnostiquer les maux dont souffrent les projets financés par la Banque Mondiale afin de leur insuffler un nouveau dynamisme. La troisième édition de ce précieux travail devrait permettre à la Banque Mondiale et au Gouvernement du Renouveau démocratique de mieux apprécier les expériences béninoises dans le domaine afin d'améliorer la qualité et l'impact des projets sur les populations béninoises.

Pour la petite histoire, rappelons que la République du Bénin a été, dès son indépendance nomiale, admise comme membre de la Banque Mondiale. Le premier projet financé en 1969 par cette dernière n'est rien d'autre que celui afférent au développement rural de Hinvi pour un coût de 5,6 millions de dollars d'alors soit environ 2,8 milliards de F CFA aujourd'hui. Par la suite, plus d'une quarantaine de projets ont été financés par les Institutions de Bretton Woods pour une enveloppe de plus de 600 millions de dollars soit environ 300 milliards de F CFA. Les interventions de la Banque Mondiale en République du Bénin se sont déroulées en trois grandes étapes :

1) — 1969 - 1980 : financement du développement rural et des infrastructures de transport ;

2) — 1980 - 1988 : l'intervention s'intéresse au domaine énergétique avec la découverte de réserves pétrolières off-shore et le projet d'hydro-électrique de Nangbeto.

Outre ce domaine, la Banque s'est intéressée à des projets d'assistance technique dont l'objectif est de relever la capacité de gestion et de planification de l'économie béninoise :

3) — depuis 1988, face aux conditions socio-politiques et économiques qui sont les siennes, la République du Bénin se place sous la bannière de la Banque Mondiale, du FMI et d'autres partenaires au développement à travers des Programmes d'Ajustement Structuré. L'objectif est de rechercher l'équilibre des grands agrégats macro-économiques. Ainsi la République du Bénin s'est engagée dans un ambitieux programme de réformes soutenu par des Programmes d'Ajustement Structuré (PAS).

Au 31 décembre 1995, le portefeuille de la Banque Mondiale finance en République du Bénin dix neuf (19) projets dans divers domaines (ressources humaines, développement rural, opérations d'ajustement et d'appui à l'économie, etc.). Cela correspond à un niveau d'engagement financier d'environ 320 millions de dollars soit 160 milliards de F CFA, représentant 1,6% des fonds alloués par la Banque au financement des projets en Afrique. Les décaissements sont ainsi passés de 12,4 millions de dollars, environ 6,2 milliards de FCFA en 1994 à 34,5 millions de dollars, environ 17,250 milliards de F CFA en 1995. Pour la même période, le ratio de décaissement de la République du Bénin est passé de 11,5 à 13,5%, restant toutefois inférieur à la moyenne qui est de 15%. De façon générale l'état d'exécution du portefeuille s'est amélioré en 1995, grâce à la conjonction de quatre facteurs essentiels :

— la cohésion des stratégies sectorielles avec les cadres macro-économiques globaux. La performance constatée est due, entre autres, à l'harmonie des projets avec les stratégies sectorielles, résultant à la fois, d'une part, de l'adéquation de la stratégie d'appui de la Banque Mondiale avec les stratégies sectorielles et, d'autre part, de l'amélioration des pratiques relatives aux dispositions de l'accord de crédit par les agences d'exécution des projets. A cela, il serait bon d'ajouter le nouveau système de suivi/trimestriel d'exécution du budget et les revues du programme d'investissement public ;

— le renforcement du rôle de la mission résidente dans le dialogue avec le Gouvernement sur les politiques macro-économiques et sectorielles ainsi que dans le suivi et l'évaluation des mécanismes de gestion de projets ;

— la poursuite des missions de supervision sur le terrain par la Banque Mondiale en coordination avec les responsables nationaux des projets et des bailleurs co-financiers ;

— l'instauration d'un système de réunion mensuelle des responsables des projets et d'Administration. Ce dernier facteur a permis au Gouvernement d'analyser, de

façon continue, les obstacles à une meilleure performance du portefeuille.

ENCORE DES DEFIS A RELEVER

Seulement, bien de difficultés subsistent encore et fondent l'importance qu'attachent les Institutions de Bretton Woods à la revue des performances des projets. Ainsi et comme le constate une étude de la Banque Mondiale en marge de la troisième revue, il se pose en amont le problème crucial de la mise en œuvre des projets. En République du Bénin, en effet, les projets sont mis en œuvre au bout de deux cent quatre-vingt dix jours après leur ratification, soit trois fois la durée requise dans les accords de crédit qui, régulièrement, est de 90 jours. A l'analyse, cela n'est pas imputable à la durée des travaux de l'Assemblée Nationale en vue des autorisations de ratification mais bien plus à des questions institutionnelles ou techniques propres à l'Administration béninoise. Entre autres, certaines difficultés sont à prendre au sérieux. Ainsi, le fonds de contrepartie pose un problème majeur dans tous les secteurs, mais plus particulièrement dans les secteurs où les dépenses sont plus nombreuses et plus fréquentes comme les infrastructures, l'agriculture, la santé. A ce jour, la recherche du meilleur système de gestion du fonds de contrepartie n'a pas encore abouti à un résultat probant.

La faible capacité de gestion financière et d'organisation stratégique dans les unités de gestion des projets a rendu difficiles les efforts pour remédier à cet état de choses. Les informations ne circulent pas normalement entre les services du budget et les responsables de projets. Si ces informations sont disponibles, elles ne sont pas toujours adéquatement utilisées de part et d'autre. Dans le cadre de projets financés par la Banque Mondiale, la signature des accords de marchés accuse énormément de retard. Les retards dans le processus de passation des marchés en général, et dans la signature de contrats en particulier constituent, à l'heure actuelle, le problème le plus préoccupant du portefeuille de la Banque Mondiale au Bénin. Les délais d'approbation de contrats se situent en moyenne autour de quatre mois. Non admissible, cela cause d'énormes torts aux projets sous bien des aspects. La lourdeur des procédures, les problèmes d'information et de compétence au niveau des gestionnaires de contrats viennent tout aggraver.

La comptabilité dans la majorité des projets nécessite des améliorations tant en compétence du personnel qu'en outils de gestion financière. Elle n'est toujours pas tenue, publiée et audite selon les normes pour tous les projets et dans les délais requis.

Face aux multiples insuffisances qui contrastent d'une manière ou d'une autre la rentabilité des projets de la Banque Mondiale au Bénin, nombre d'actions sont envisagées dans le cadre de la troisième revue. A la veille du 21^{me} siècle où les pays en voie de développement dont notamment la République du Bénin sont plus que jamais dans le besoin d'assistance financière pour leur décollage économique, l'heure est à la gestion rigoureuse dans la transparence. Dès lors, la revue des performances des projets est vraisemblablement un système de contrôle bien indiqué. Mais il ne faudrait pas se limiter aux aspects théoriques. Il faut plutôt s'efforcer de traduire concrètement dans les faits les différents plans d'action identifiés. Alors et alors seulement le Bénin pourra véritablement s'engager dans la voie du développement durable.

Félicien SEDJRO